

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« EOTD 6,50% NET 2022-2027 »

I. CADRE DE L'OPERATION

La politique de mobilisation de ressources financières de la République du Tchad prévoit la levée des capitaux sur les marchés financiers régional et internationaux conformément à l'article 32 de la loi N°0010/PCMT/2021 du 31 décembre 2021 portant Loi de Finances 2022.

II. OBJET DE L'EMPRUNT

Les fonds collectés serviront au financement de certains projets inscrits dans les Lois de Finances 2022 ou 2023, notamment :

- La construction des infrastructures économiques, électriques et solaires ;
- La finalisation des chantiers de grands édifices publics ;
- La construction de voiries urbaines (routes urbaines, canalisations des eaux et éclairages publics) pour l'assainissement de la ville de N'Djamena

III. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Émetteur	Etat du Tchad
Dénomination	« EOTD 6,50% net 2022 – 2027 »
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne
Objet de l'opération	Financement de certains projets et dépenses inscrits au Budget de l'Etat pour l'exercice 2022 et/ou 2023
Montant de l'émission	100 000 000 000 FCFA
Valeur nominale unitaire	10 000 FCFA
Taux	6,50% net d'impôts et taxes
Prix d'émission	Au pair, soit 10 000 FCFA par obligation
Nombre de titres à émettre	10 000 000 obligations
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (BEAC) et tenus dans les livres des teneurs de comptes agréés.
Durée de l'emprunt	Cinq (5) ans
Période de souscription indicative	La période de souscription est prévue du 12 au 20 décembre 2022. Toutefois, cette période de souscription peut être prorogée ou réduite après avis de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).
Date de jouissance	La date de jouissance des titres est fixée à 48 heures après la clôture de l'opération.
Période de différé	Un (01) an en 2024
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe au Tchad. Ils sont en outre exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs. Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres.
Remboursement du capital	Le remboursement du capital sera linéaire avec 1 an de différé en 2024 ; soit le paiement du quart (1/4 ^e) du capital chaque année pendant quatre ans.
Clause de rachat	L'Etat du Tchad se réserve le droit de racheter ces titres à compter de la fin de la troisième année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver les titres acquis jusqu'à échéance, et n'aura aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Règlement	Les paiements seront initiés et assurés par la BEAC, Banque de règlement, qui prélèvera du compte séquestre du présent emprunt, à chaque date de remboursement, les annuités dues et les mettra à la disposition des obligataires, via les intermédiaires agréés, teneurs de comptes – conservateurs de leurs titres.

Mécanisme de sûreté	Un compte séquestre destiné exclusivement à recevoir les sommes qui serviront au remboursement de l'emprunt sera ouvert dans les livres de la BEAC avant l'ouverture de la période de souscription. Ce compte sera géré exclusivement par la BEAC qui l'approvisionnera le 15 de chaque mois à hauteur du douzième (1/12 ^e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par débit d'office du Compte Unique du Trésor domicilié dans ses livres, tel que prévu dans la convention d'ouverture et de fonctionnement dudit compte.
Pondération des titres dans les livres des banques	Sollicitation de la pondération nulle auprès de la COBAC
Modalités de remboursement	Remboursement par amortissements constants avec 1 an de différé sur le principal en 2024 ; Paiement annuel des intérêts.
Liquidité	La liquidité des titres issus de la présente émission se fera à travers leur cotation en bourse. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Consortium afin d'assurer la liquidité des obligations émises. Un contrat d'animation à signer entre la BVMAC et une ou plusieurs Sociétés de Bourse viendra concourir aussi à la liquidité du titre.
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
Éligibilité au refinancement	Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par son Comité de politique monétaire.
Méthodes de placement	Le présent emprunt fait l'objet d'une prise ferme partielle de francs CFA soixante dix Milliards (70 000 000 000) mobilisés par les arrangeurs et co-arrangeurs constitués dans le cadre de la présente opération. Un syndicat de placement est par ailleurs mis en place et comprend outre les arrangeurs et les co-arrangeurs, toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaitée y adhérer.
Masse des obligataires	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.
Arrangeurs et co-arrangeurs	Afriland Bourse & Investissement, BEKO CAPITAL ADVISORY CBT Bourse, AFG CAPITAL

IV. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt. Le remboursement du capital par amortissements constants avec 1 an de différé sur le principal en 2024

Tableau d'amortissement d'une obligation de 10 000 FCFA

Dénomination	EOTD 6,50% net 2022 – 2027				
Montant en F CFA	10 000				
Taux d'intérêt annuel	6,50%				
Fréquence de paiement	Annuelle				
Maturité	5 ans				
Amortissements	Annuel avec 1 an de différé en 2024				
Échéances	Capital en début de période	Amortissement du capital	Intérêts	Capital en fin de période	Annuités
2023	10 000	2 500	650	7 500	3 150
2024	7 500	0	488	7 500	488
2025	7 500	2 500	488	5 000	2 988
2026	5 000	2 500	325	2 500	2 825
2023	2 500	2 500	163	0	2 663
Total		10 000	2 113	22 500	12 113

V. SYNDICAT DE PLACEMENT

Pour vos souscriptions, prenez attache avec les membres du syndicat de placement ci-après :

N°	Agents Placeurs	Adresses	Contacts
1	Afriland Bourse & Investissement	Avenue Charles de Gaulles, Face Lycée Fustel, BP : 11 834 Yaoundé	+237 242 05 80 31/ 620 29 32 98/ 650 84 70 54 bourseinvestissement@afrilandfir stbank.com
2	BEKO CAPITAL ADVISORY S.A	96 Rue Flatters, Bonanjo BP : 2684 Douala - Cameroun	+237 233 43 58 30 / 698 77 48 24 beko@bekocapital.com
3	CBT Bourse	Avenue Maldom Bada Abass, BP. 19 N'Djaména - Tchad	+235 66 27 45 44/ 99 27 45 44 cbt_bourse@groupecommercial bank.com
4	AFG Capital	Immeuble Nouthougouin, Akwa, B.P. 2933 Douala	+237 233 42 10 66 +237 656 11 44 44
5	EDC Investment Corporation	BP : 237 Douala - Cameroun	+237 233 431 446 +237 233 435 400
6	Afriland First Bank	1063 Place de l'Indépendance, BP : 11 834 Yaoundé	+ 237 222 23 30 68
7	Attijari Securities Central Africa (ASCA)	Immeuble du phare, Carrefour Soppo Priso, Bonapriso BP : 255 Douala - Cameroun	+237 233 43 14 46 +237 233 43 54 00
8	BGFIBourse	1295, Boulevard de l'Indépendance BP 2253 Libreville	+241 011 79 67 10
9	Upline Securities Central Africa S.A (USCA)	234, Avenue de l'Indépendance Bonapriso, BP: 1925 Douala	+237 233 43 59 24
10	CBC Bourse	BP 4004 Douala-Cameroun	+237 233 42 02 02
11	Commercial Bank Tchad	BP 19, N'Djaména - Tchad	+235 22 52 52 84
12	Orabank Tchad	B P 804 N'Djaména	(+235) 22 52 29 05
13	HORUS INVESTMENT CAPITAL	Rue TOKOTO, Bonapriso, BP 13207	+237 233 425 963
14	Africa Bright Securities	316, Rue Victoria - Bonanjo BP : 15451 Douala - Cameroun	+237 233 43 06 24 +237 680 26 07 49
15	Ecobank Tchad (ETD)	B.P. 87 N'Djaména	ecobank@ecobank.com
16	Elite Capital Securities Central Africa SA	4ème étage immeuble FENA, Nouvelle Route Bastos, BP 35303 – Yaoundé, Cameroun	(+237) 695 081 502 – 657 109 980 info@elite-capitalsecurities.com
17	Société Générale Capital Securities Central Africa (SG CAPITAL CEMAC)	Immeuble Grassfield, 2th Floor, Bonanjo, Douala Cameroun	+237 233 501 948 / 233 501 944
18	Banque Commerciale du Chari (BBC)	Avenue Charles de Gaulle BP : 757 N'Djaména – TCHAD	+ 235 9 251 46 43/ 22 51 96 60 / 22 51 52 31 info@banquecommercialechari.com

VI. AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instrument financier comporte des risques et que la valeur des titres est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

VII. MODALITES DE SOUSCRIPTIONS

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Banques ou Sociétés de Bourse membres du Syndicat de Placement (agents placeurs). La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, l'assurance que la provision correspondante est constituée auprès de l'agent placeur.

VIII. REGLES D'ALLOCATION DES TITRES

Si à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis y compris les prises fermes est inférieure à 100 milliards FCFA, l'Etat du Tchad pourrait prolonger la période de souscription après autorisation de la COSUMAF.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 100 milliards de FCFA, l'Etat du Tchad se réserve le droit de :

- Demander l'autorisation à la COSUMAF d'absorber totalement ou partiellement la souscription ;
- Ou de procéder avec les Chefs de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques et des personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés.

IX. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'Emprunt Obligataire de l'Etat du Tchad est présenté dans ses détails dans un Document d'Information qui a fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), le Régulateur du marché financier de l'Afrique centrale. Le document d'information de cette opération a obtenu l'enregistrement de la COSUMAF N°APE-05/20 du 05 décembre 2022

Les informations contenues dans ce dépliant sont tirées du Document d'Information enregistré par la COSUMAF. Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF (article 53), le Document d'information fera l'objet d'une diffusion dans le public sous les formes suivantes :

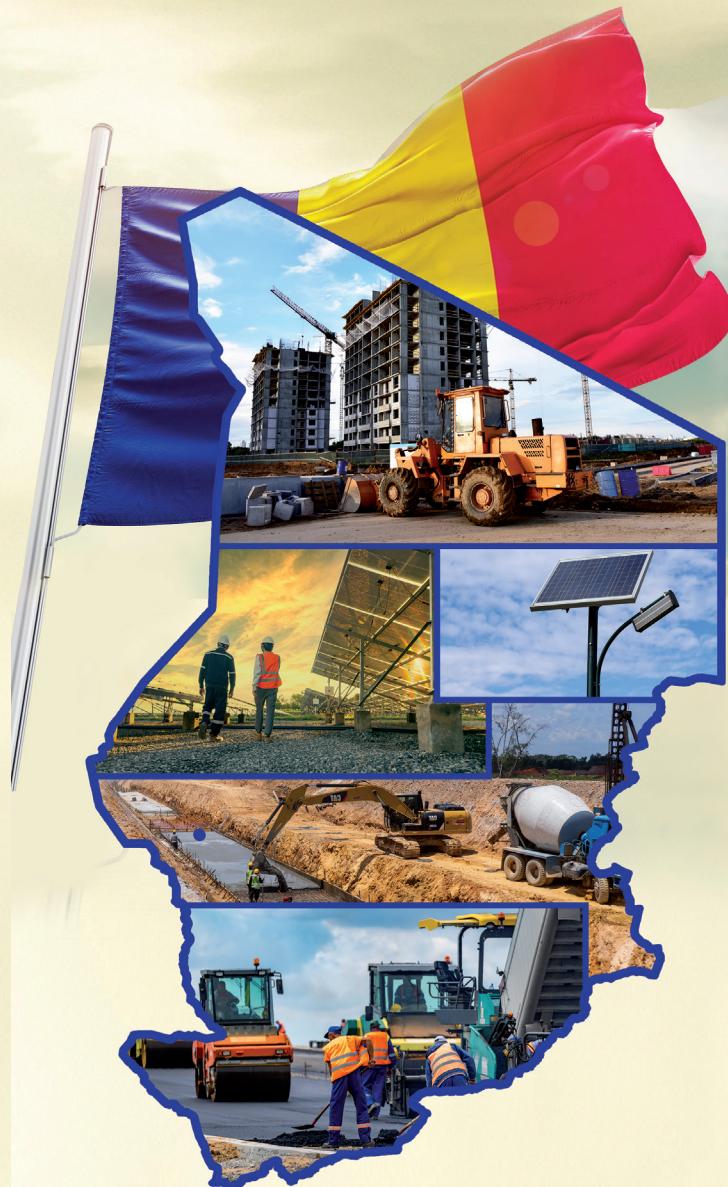
- Mise à la disposition gratuite pour consultation au siège de l'émetteur ;
- Mise à la disposition gratuite auprès du consortium d'arrangeur et chef de file et des Agents Placeurs (voir ci-dessous) ;
- Mise en ligne sur le site de l'émetteur, des Agents placeurs et celui de la BVMAC ;
- Mise à la disposition gratuite au siège de la BVMAC ;
- Envoi sans frais d'une copie à tout intéressé qui en fera la demande ;
- Annonce dans les journaux habilités à recevoir les annonces légales à diffusion nationale ou à plus large diffusion.

Le présent document d'information sera disponible en ligne et également tenu à la disposition du public aux adresses suivantes :

- Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics : www.finances.gov.td ;
- Ministère de la Prospective Économique et des Partenariats Internationaux : <https://mepdci.gov.td/> ;
- Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) : <https://cosumaf.org>.

Arrangeurs et Co-Arrangeurs

Souscrivez du 12 au 20 décembre 2022



EMPRUNT OBLIGATAIRE DE L'ETAT DU TCHAD

Ensemble, bâtissons notre pays

100 Milliards F CFA

Période de souscription : du 12 au 20 décembre 2022

Prix de l'obligation : 10 000 (dix mille) FCFA

Maturité : 5 (cinq) ans.



Le document d'information a été enregistré par la COSUMAF sous le N° COSUMAF-APE-05/22 du 05 décembre 2022

Emetteur :
Issuer



Arrangeurs et chefs de file :
(Lead underwriters) / (Subscriber principal)



Co-arrangeurs :
Co-lead underwriter :

